

TIMBAL (Jean), notaire de Villemur, Villemur-sur-Tarn, minutes 1694, f° 1 (v°), Archives départementales de la Haute-Garonne, cote 3 E 26929, PH/JCHR/1030874.

Gourdou, Riviere debte

L an mil six cens quatre vingtz quatorse
et le troisieme jour du mois de janvier avant
Midy dans mon Estude a()villemeur &a Regnant
louis &a pardevant moy no(tai)re Royal soubz(sig)ne
Et presantz les tesmoingz bas nomme(s) a Este
En personne **anthoine Riviere vieux filz a
feu gailhard Laboureur** de la parroisse de
magnanac Et **mettayer du s(ieu)r de Clairac** lequel
de()gre a Recogneu devoir a **pierre gourdou
sarger** dud(it) villemeur presant Et acceptant
La somme de dix livres douze solz Et la quantite
de six sacz misture bonne Et marchande
Mesure de Cette ville le()tout de prest amiable
qu()il accorde avoir Receu Ce jourd huy Et le
voulloir Employer a sa nourriture Et Entretien
Et de sa famille dont se contante le()prix
des quelz six sacz misture led(it) Riviere
promet Et S oblige()payer aud(it) gourdou comme
se vandra En la()presante ville le dernier marche
du mois d avril prochain En samble les d(ites)
dix livres douze solz argent a()la()prochaine
feste de la magdellaine a l obligation de ses biens
qu()a()submis aux rigu(eu)rs de justice presans
jean gailhac Et Ramond labarthe()dud(it) villemur
signes parties ne savent Et moy no(tai)re Req(ui)z

Labarthe

Gailhac

Timbal, no(taire) r(oyal)

Controllé Et Reg(ist)re au 1^{er} vol f 69 n° 6 a villemur le
7^e jan(vi)er 1694 receu 5 s

Timbal

Cancelle()le
24 août
1694
